

**REGLEMENT DE LA BALADE DES 6 TROUILLES**  
**DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**  
organisée par l'association Domgermain Loisirs et le foyer rural de Choley-Menillot

### **Trouille préalable**

Soyez de bonne humeur, poli et respectueux des bénévoles et autres participants.

Respectez les lieux traversés, la flore et la faune.

Gardez vos déchets personnels.

#### ⊙ **Trouille1 :**

L'association Domgermain Loisirs et le Foyer Rural de Choley\_Ménillot organisent le jeudi 31 octobre 2019 la huitième randonnée pédestre des 6 trouilles :

-deux parcours de 7 km et 13 km empruntant majoritairement des sentiers et chemins forestiers passant sur le territoire des communes de Domgermain et Charmes-la-Côte.

Le point de départ (et d'arrivée) se situe Salle polyvalente de la Petite Charme à Domgermain.

#### ⊙ **Trouille2**

Cette randonnée est ouverte à toute personne en bonne santé et apte à la pratique de la marche. Les participants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Le tarif de la participation est fixé à 3 €.

Les randonneurs sont responsables de leur état de santé.

Pour effectuer cette marche nocturne, les randonneurs doivent être équipés en conséquence : bonnes chaussures, vêtements chauds et lampes de poche ou frontales.

#### ⊙ **Trouille3**

Le respect du code de la route sur les portions ouvertes à la circulation et des consignes de sécurité est obligatoire.

Les marcheurs ne doivent pas s'écarter du chemin balisé. Un plan des parcours est affiché au départ et sur le lieu du ravitaillement.

Tout le long des parcours, (**jaune pour le 7 km et orange pour le 13 km**) des lettres alphabétiques et des animations aident au repérage des lieux.

#### ⊙ **Trouille 4**

Le lieu d'inscription (point de départ et de retour) et le point de ravitaillement sont équipés de trousse de premier secours. Des personnes secouristes sont présentes sur le parcours.

En cas d'urgence médicale, ou de blessure, les participants doivent appeler le numéro inscrit sur le bracelet qui leur a été remis à l'inscription.

#### ⊙ **Trouille 5**

En cas de perte, vol ou accident la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée

Les participants autorisent l'Organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

#### ⊙ **Trouille 6**

Tous les participants de la randonnée des 6 trouilles s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs.